



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 77951

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur l'imposition des français vivant à l'étranger. Il n'est pas acceptable que des citoyens français parviennent à échapper à l'impôt en s'installant hors de France. Une contribution citoyenne pourrait être instituée qui serait payée en fonction de ses capacités contributives par tout Français établi à l'étranger et ne payant pas d'impôt en France. C'est une voie analogue qu'ont notamment empruntée la Suisse et les États-unis. S'agissant des français expatriés dans un autre pays de l'Union européenne, il convient évidemment de prendre en compte les règles de l'Union et les conditions de leur éventuelle imposition dans le pays d'accueil De façon plus globale, comme le dit la professeure de droit américaine Elisabeth Warren : « personne, dans nos pays n'est devenu riche tout seul. Personne », soulignant que les plus riches ne peuvent s'enrichir que grâce au « contrat social » qui assure une société décente, qui fonctionne, dans laquelle ils peuvent prospérer. Elle lui demande ce qu'il pense de cette proposition qui a déjà été formulée il y a quelques années par les députés socialistes.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77951

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2768

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)